

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 8 OCTOBRE 2018**

L'appel nominal indique la présence de 27 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-Luc Leresche**, Président, ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour, modifié comme suit, est adopté (ajout points 1 et 7) :

1. Correspondance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018
3. Communications de la Municipalité
4. Communications des représentants aux associations intercommunales
5. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2019
6. Préavis municipal relatif au règlement des sépultures et du cimetière de la Commune de Ballaigues
7. Réponse de la Municipalité au postulat Nathanaël Bourgeois
8. Propositions individuelles et divers

1. Correspondance

M. le Président Jean-Luc Leresche a reçu un courrier de M. Eric Jeanneret, qui, après mûres réflexions, a décidé de donner sa démission du Conseil communal. Le premier suppléant sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil Communal.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018

M. Jean-François Faivre souhaite apporter une modification à son intervention de la page 3 : La grosse cheminée qui est en service a également été démolie et le conduit de fumée a été quant à lui conservé et isolé avec une garniture en cuivre qui l'enveloppe.

Le procès-verbal est accepté avec la modification ci-dessus ainsi qu'avec deux abstentions, sans avis contraire.

3. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay annonce que dans l'affaire Carpostal, le Canton de Vaud, recevra un montant de CHF 2,1 millions et pour les communes vaudoises, ce montant s'élève à CHF 630'000.- (30% de la somme). Ce remboursement sera versé à la Commune sur l'exercice 2019.

Le Syndic informe que le Grand Conseil et le Conseil d'État ont décidé de verser aux communes CHF 50'000'000.- en compensation des pertes induites par la mise en vigueur anticipée de la RIEIII dans le Canton de Vaud. La répartition s'est faite au prorata du revenu fiscal généré par l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales. Cette subvention compte comme un revenu fiscal, ce qui signifie que ce montant sera pris en compte pour la péréquation. Pour Ballaigues, la subvention s'élève CHF 488'703.-.

M. le Municipal Christian Nyffenegger partage quelques points importants de la séance de l'ARAS-AJOVAL du 26 septembre dernier. Premièrement, il y a eu une augmentation de participation des communes à cette séance. Le secteur ARAS-AJOVAL est compliqué à comprendre mais les délégués ont la volonté de stabiliser les coûts dans une période croissante du social. Pour les communes, le coût par habitant reste stable sur deux exercices. Une motion a été demandée par l'assemblée afin de mandater une entreprise externe pour effectuer un audit généralisé de l'AJOVAL. Il vise à contrôler l'utilisation adéquate de l'argent public, le cahier des charges, le nettoyage dans les structures, une justification de la thésaurisation des subventions et à analyser la satisfaction des parents. Le codir encourage à solliciter le travail du personnel local en cas de renouvellement de contrat (nettoyage). Pour le budget 2019, la Commission a félicité quelques structures en raison d'une nette diminution des coûts grâce à une réorganisation du personnel. La subvention de l'État vient balancer tout le reste avec une augmentation de 25% à 30%. Le total du budget 2019 s'élève à CHF 4'730'407.- (CHF 4'684'830.- en 2018). Le prix par habitant baisse pour 2019.

M. le Municipal Jean-François Faivre annonce que les travaux d'aménagements extérieurs du CeVi sont terminés. Ci-dessous, les travaux en cours ou à venir concernant la Croix d'Or :

- La dernière couche de crépis a été effectuée vendredi dernier
- Descentes de chenaux et pose de paratonnerre en cours
- Les fenêtres et le carrelage vont être posés
- La chape sèche (fermacell) est en train d'être posée dans les combles
- Rabaissement de la terrasse et drainage autour du bâtiment (infiltrations d'eau)

4. Communications des représentants aux associations intercommunales

Mme Sylvia Erbeau informe que le budget de l'AscoVaBaNo ainsi que le règlement du conseil d'établissement ont été tous les deux adoptés lors de la séance du 3 octobre dernier. Le conseil d'établissement sera composé de 12 membres, 3 représentants des autorités intercommunales, 3 représentants des parents d'élèves de chaque village (les parents recevront un courrier, les invitant à poser leur candidature, suivra ensuite une élection), 3 représentants pour les milieux des organisations concernées par la vie de l'établissement (APE, association sportive ou culturelle, etc..) et finalement 3 représentants du professionnel actif au sein de l'établissement. Celui-ci doit encore être approuvé par le Conseil d'État. Le CODIR a présenté son projet de budget 2019 pour un montant équilibré de CHF 3'059'458.00. Si nous comparons le budget de l'année en cours, il y a une augmentation du coût par élève et par habitant dû essentiellement au coût supplémentaire du transport, au renouvellement du mobilier dans certaine classe mais également au coût engendré par l'augmentation du nombre d'élèves. Pour Ballaigues, le total au budget s'élève à CHF 455'670.-. Un revenu de CHF 8'000.- est attribué à la Commune en raison d'une classe supplémentaire louée.

M. Valentin Santschi partage quelques points importants de l'assemblée générale de l'association intercommunale de l'OPRC du district Jura-Nord vaudois du 20 septembre dernier :

- 53 communes sont représentées sur un total de 73
- Démission de la secrétaire. L'organisation cherche une nouvelle secrétaire
- M. Fiorito intègre le CODIR
- Indemnités : Membres, conseil (assemblée) : CHF 50.- par assemblée + frais de déplacement uniquement pour le bureau : CHF 0.70 centimes/km
- La participation supplémentaire des communes au budget 2019 s'élève à 44'500.-, l'augmentation du nombre d'habitants produit une diminution du coût par habitant au budget, respectivement CHF 17.41 en 2018 et CHF 17.40 en 2019. Le budget est adopté.
- Le commandant informe l'assemblée que L'ORPC va essayer de réaliser des engagements aux profits de la collectivité et des communes, tels qu'accompagnements dans les EMS ou diverses remises en état. Un appel est donc fait aux communes ayant des besoins. Elles doivent se manifester tout en sachant que le délai d'intervention est de minimum une année.

Rapport de la Commission de gestion suite à la demande de la commune d'Onnens

Le Président a donné lecture de la lettre du Conseil communal de Chavornay reçue dans l'intervalle. Il en ressort son mécontentement par rapport au huis-clos demandé à la dernière assemblée extraordinaire ainsi que le choix de l'éviction de Claude Rütishauser sans juste motif apparent, en délaissant le côté humain et sans reconnaissance du travail accompli en 27 ans de service.

En deuxième lieu, la lecture du rapport de la commission de gestion par son rapporteur. Après divers entretiens avec les différentes parties et en présence de la Préfète Evelyne Voutat, il en ressort que l'ensemble des actions ont été réalisées dans la légalité. L'aspect humain a par contre été négligé. Le fait que le commandant actuel ait pris ses fonctions dans son ancienne région seulement six mois avant la mise en place de la nouvelle ORPC reste soupçonneux. La nomination d'un nouveau Commandant s'est basée sur les résultats de l'évaluation du service de la sécurité civile et militaire et des entretiens menés avec les principaux intéressés. Le test de personnalité effectué par les candidats n'a pas été retenu.

Sur les 9 membres du CODIR, 8 ont pu voter. En effet, étant soldat du Commandant Rütishauser à ce moment-là, le 9^{ème} membre a dû se récuser. Six ont donné leur voix à Sébastien Poncet et deux à Claude Rütishauser. Monsieur Claude Goy, membre du CODIR et en désaccord avec ce dernier, a donné sa démission au 1er mai dernier.

Après divers événements et la rupture des liens de confiance avec Monsieur Rütishauser, le CODIR avait plusieurs possibilités :

1. Une baisse de grade et de prétention salariale,
2. Une demande de démission
3. Un licenciement
4. Un licenciement avec une convention de résiliation des fins de rapport de travail.

Finalement, cette dernière option a été retenue. D'après la commission de gestion, les points précédents ont mal été évalués et le choix de la convention était le plus mauvais.

Il faut relever que seul Claude Rütishauser était instructeur au sein de la nouvelle ORPC. Un nouvel instructeur doit donc être engagé prochainement.

5. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2019

M. Nathanaël Bourgeois donne lecture du rapport.

Situation financière actuelle

La situation financière actuelle de la Commune de Ballaigues peut toujours être qualifiée d'excellente même si l'exercice 2017 marquait le pas en terme d'autofinancement (autofinancement 2017 d'env. CHF 840'000.- contre une moyenne des dix dernières années de

CHF 1'000'000.-). Au 31 août 2018, l'endettement se montait à CHF 5'800'000.- et le niveau des liquidités dépassait les CHF 2'500'000.-. Cette situation permet d'envisager sereinement le bon suivi du plan d'investissement dont les gros morceaux, à part la Croix d'Or, sont la Poste et la STEP.

Marche de l'économie

En général, l'année 2018 est excellente dans la plupart des secteurs économiques suite à la perte de force depuis l'été dernier du CHF face à l'EUR qui se situe actuellement vers 1.13. Cela conduit à favoriser les exportations et le tourisme. Le SECO (Secrétariat à l'économie, service dépendant de la Confédération) a même récemment révisé ses prévisions positivement en prévoyant pour 2018 une croissance du PIB à 2.9%, ce qui est un excellent taux pour la Suisse.

Si les indicateurs de marche des affaires sont en général bons dans les industries locales, nous ne sommes jamais à l'abri de mauvaises surprises en provenance des sociétés internationales dues à des événements sans lien direct avec la Suisse. Enfin, le village de Ballaigues compte encore en 2018 de nombreux projets de constructions et de rénovations.

Réformes fiscales

Malgré le refus par le peuple au niveau fédéral de la RIE III, le canton de Vaud a tout de même décidé, dès 2019, de lancer le volet cantonal et communal de la RIE III (diminution du taux d'imposition sur les sociétés et suppression des régimes fiscaux spéciaux), volet qui avait été, par ailleurs, accepté par le peuple vaudois. En conséquence, dès 2019, des pertes fiscales importantes sont à prévoir pour une partie des communes. Pour Ballaigues, les premières estimations prévoient une perte d'environ 10 points d'impôts, soit CHF 640'000.- (en tenant compte de la valeur du point en 2016).

Un accord a été trouvé entre le Conseil d'État et l'UCV un jour après le dépôt du préavis du Conseil communal. Se basant sur la motion Mischler qui prévoyait un versement d'env. 50 mio CHF (soit le montant d'aide qui était prévu dans le projet fédéral) aux communes touchées par des pertes fiscales, un compromis a été adopté. Toutefois, ce montant est limité à une année. Des nouvelles négociations devront avoir lieu si d'aventure le projet PF17, qui remplace la RIE III fédérale, n'est pas adopté. Dans la négociation entre le Conseil d'État et l'UCV, divers autres mécanismes ont été prévus dont nous vous épargnons les détails (e.a. bascule de 1.5 pts d'impôts au Canton qui reprend à sa charge les frais de l'AVASAD).

Taux d'imposition

La commission est consciente des grandes incertitudes planant sur le budget de la Commune, d'une part à cause des divers mécanismes cantonaux, mais également à cause de la conjoncture, de la concentration des recettes sur quelques contribuables, de l'évolution de l'économie et d'autres effets inattendus.

Dans ce contexte, la commission estime « qu'il est urgent d'attendre » et « d'attendre pour voir », c'est-à-dire que, tant que les effets des réformes fiscales ne sont pas connus, il est inutile de précipiter une décision. Par exemple, nous ne savons pas combien de sociétés sur le sol communal bénéficient d'un statut spécial et devront l'abandonner au profit du nouveau régime fiscal, ce qui pourrait dans l'absolu même conduire à des recettes supplémentaires. L'examen annuel du taux d'imposition nous permet de nous repositionner régulièrement sur cette question et d'avoir une possibilité d'agir rapidement.

Considérations diverses

Sachant que le résultat du compromis décrit plus haut pourrait conduire à réduire de moitié la perte de revenus pour Ballaigues, nous estimons que le taux actuel doit être maintenu jusqu'à nouvel avis. Tant que la marge d'autofinancement dépasse CHF 750'000.-, la commission estime qu'il n'y a pas lieu de précipiter une décision de hausse du taux d'imposition. La commission prend note que la Municipalité, dans son préavis, se montre prête à augmenter le taux d'imposition de 5 à 10 points pour faire face à une perte de revenus. Elle rappelle toutefois qu'une combinaison entre des mesures d'économie et la nécessaire augmentation du prix de l'eau et de la taxe d'épuration pour équilibrer ces comptes pourraient précéder une augmentation du taux d'imposition, qui doit être une mesure de dernier recours.

Périodicité de l'examen du taux d'imposition

Compte tenu de la difficulté à anticiper les mouvements de péréquation, l'impact de la réforme fiscale des entreprises, une certaine volatilité des rentrées fiscales sur les personnes morales, la commission se rallie à la pratique de l'examen annuel du taux d'imposition et des taxes.

La discussion est ouverte

M. le Syndic Raphaël Darbellay précise que les dettes n'évoluent pas rapidement. En revanche, les liquidités varient fréquemment. Donc cela ne donne pas une image correcte de la situation. De plus, il est écrit dans le rapport « La Municipalité se montre prête à augmenter le taux d'imposition de 5 à 10 points pour faire face à une perte de revenus ». Il précise qu'en effet, 5 à 10 points seraient inévitables si nous voulons maintenir le niveau actuel d'investissement sans s'endetter trop fortement. Finalement, il félicite la Commission pour son rapport.

M. Nathanaël Bourgeois répond qu'il lui paraissait juste de mentionner l'état des liquidités de la Commune. C'est-à-dire que l'endettement net doit être calculé sur les dettes moins les liquidités. M. Bourgeois est d'accord avec le Syndic sur le fait qu'elles peuvent varier mais selon lui, il ne faut pas s'inquiéter. La Commission avait peur que la Commune augmente le taux d'impôt avant de voir d'autres solutions (taxes diverses, moins d'investissement, etc..).

M. Raymond Durussel ajoute qu'il y a une troisième possibilité. Il s'agit d'augmenter l'endettement. Comme c'est une période à très faible taux d'intérêt, il serait intéressant d'emprunter pour rénover des bâtiments par exemple.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit un maintien du taux d'imposition de 66 pour l'année 2019
- de maintenir l'examen annuel du taux d'imposition

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

6. Préavis municipal relatif au règlement des sépultures et du cimetière de la Commune de Ballaigues

M. le Municipal Christian Nyffenegger donne lecture du préavis.

Préambule

La Loi sur les Communes précise à son article 94 que les communes sont tenues d'avoir un règlement de cimetière. La Préfecture suite au nouveau règlement cantonal du 12 septembre 2012 sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres nous a demandé de nous mettre à jour. Pour rappel, le règlement actuel de la Commune de Ballaigues est en vigueur depuis le 17 janvier 1969, il n'a jamais été modifié. Certaines dispositions qu'il contient sont obsolètes.

Le nouveau règlement

Le canton met à disposition sur son site un projet de règlement type à reprendre tel quel ou à adapter selon les particularités propres à chaque commune.

Plutôt que de modifier de fond en comble le règlement actuel, la Municipalité a préféré se baser sur le règlement-type proposé et de l'adapter aux particularités locales. Ce projet de règlement a été adressé au Service de la santé publique pour examen préalable. Quelques modifications ont déjà été apportées.

Taxes et émoluments

Selon l'article 28 du nouveau règlement : la Municipalité est compétente pour établir le tarif des taxes et émoluments à percevoir dans le cadre de l'application du présent règlement.

Le tarif peut être revu indépendamment du règlement ; il n'entre en vigueur qu'après son approbation par le Chef du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud.

Ce règlement doit être approuvé par l'État. En conséquence, le projet une fois adopté par le Conseil communal sera soumis au Service des communes et du logement pour approbation définitive, puis sera transmis pour signature au Chef du Département de la santé et de l'action sociale.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'adopter le règlement des sépultures et du cimetière tel que présenté

Les membres suivants sont nommés pour rapporter sur ce préavis lors de la prochaine séance :

Mme et MM. Christine Jaccard, Romain Bourgeois et Olivier Scherler.

Suppléants : MM. Laurent Leresche et Michel Neri.

7. Réponse de la Municipalité au postulat Nathanaël Bourgeois

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture de la réponse.

Historique

Lors de la séance du Conseil communal du 1er septembre 2008, Monsieur le conseiller Nathanaël Bourgeois, présentait un postulat intitulé « Postulat Bourgeois au sujet du terrain industriel au Champ-aux-Roses (parcelle 210 appartenant à Bourgeois Vins SA.) Postulat par lequel il demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité d'acheter ledit terrain.

Dans un rapport circonstancié, la Municipalité de l'époque conclut qu'il ne serait pas opportun, en l'état, d'acquérir ces terrains. Présenté lors de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2008, le rapport et ses conclusions sont acceptés par le Conseil communal, à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

Lors de cette même séance, Monsieur le conseiller Nathanaël Bourgeois dépose alors une motion, contraignant la Municipalité à procéder à un certain nombre d'actions, visant à définir les besoins réels des entreprises locales à moyen et long terme, développer des contacts avec des organes liés au développement régional et intensifier de manière formelle les démarches auprès des propriétaires de la parcelle.

Après un débat nourri, le Conseil communal refuse la prise en considération de la motion par 18 non, 12 oui et 1 abstention.

1. Considérations générales

10 ans se sont écoulés depuis lors, le texte présenté aujourd'hui par Monsieur le conseiller Nathanaël Bourgeois est exactement le même que celui présenté en 2008, hormis le fait important qu'à ce jour, le terrain est proposé à la vente par la société UVAVINS ce qui n'était pas le cas en 2008. En conséquence, certaines réponses apportées pourront parfois paraître à l'auteur du postulat et à quelques anciens, comme du « copié-collé ».

Malgré les apparences, la Municipalité a pris la peine d'examiner de manière approfondie le postulat présenté, en y apportant un regard neuf, cela même si certaines réflexions sont identiques à celles énoncées en 2008. Elle a en outre pris soin d'y intégrer des réponses aux demandes contenues dans la proposition de motion refusée par le Conseil communal au soir du 5 décembre 2008.

2. Affectation

La parcelle 210 d'une surface totale de 21'000 m², est composée de 15'000 m² en zone industrielle et de 6'000 m² en zone agricole.

3. Situation et qualité

La parcelle est très bien située, à proximité immédiate de la jonction autoroutière de Ballaigues sur l'A9b, à 2 km de la frontière. Elle se situe dans une compression de terrain assez éloignée des habitations pour préserver le village d'éventuelles nuisances. Le sous-sol est partiellement

constitué de matériaux de déblaiement entreposés ici, lors de la construction de l'autoroute. Pour cet entreposage, constitué de gros blocs de pierres et recouverts d'une mince couche de terre – que la société Bourgeois Vins considérait comme une moins-value conséquente aux difficultés de construction qui s'en suivraient- le Service des autoroutes leur a versé un dédommagement. Cette compensation financière constitue une reconnaissance de facto de la qualité moindre du terrain et des difficultés subséquentes.

4. Equipement

La parcelle est complètement équipée au sens des dispositions communales (défense incendie, épuration, etc.) une partie des installations ayant été prises en charge par les entreprises déjà installées sur la zone, il convient en cas d'acquisition, de prévoir une compensation financière pour un raccordement sur ces équipements.

5. Disponibilité

Propriétaire de la parcelle 201 depuis la reprise des actifs et passifs issus de la faillite de Bourgeois Vins en 1995, la société UVAVINS décide, en début d'année 2018 de se séparer de la totalité de la parcelle et de la halle. Le terrain industriel d'une surface de 15'000 m2 pouvant faire l'objet d'une vente distincte. La disponibilité de l'objet est fixée au début juillet 2018.

6. Prix

Le terrain est proposé à la vente pour le prix de CHF 1'800'000.-, soit au prix de CHF 120.- le m2. Ce prix correspond aux tarifs en vigueur sur le territoire de la commune voisine de Vallorbe pour du terrain industriel. Récemment, le prix de ce bien a été revu à la hausse et est maintenant proposé à CHF 1'830'000.

7. Contacts avec le propriétaire

- Une première rencontre s'est tenue dans les bureaux de la Municipalité. La direction de l'entreprise propriétaire, après nous avoir exposé sa vision stratégique de l'avenir de la société et les motifs qui la poussaient à se séparer des installations de Ballaigues, nous a présenté un spécialiste en évaluation et transmission d'entreprises à qui elle a donné le mandat de trouver des acheteurs et de conduire les négociations.
- Il est à relever que la société, propriétaire du bien fonds, cherche à le vendre depuis plusieurs années, sans jamais y parvenir.
- Par la suite, la Municipalité a dirigé une entreprise étrangère, active dans l'horlogerie, vers cet intermédiaire. Ce dernier n'a pas voulu entrer en matière pour des questions financières liées à la présence dans l'affaire d'un intermédiaire (promoteur).
- Un dernier contact avec la direction d'UVAVINS n'a débouché sur aucune avancée notable. La direction se dit intéressée en premier lieu par la vente en bloc de la halle et des terrains attenants, solution pour laquelle deux clients potentiels sont en tractation avec eux.
- La vente des terrains séparés de la halle et en bloc les intéresse également et ils seraient prêts à faire un « geste » sur le prix mais en aucun cas à hauteur du chiffre de CHF 100.- articulé dans le postulat Nathanaël Bourgeois.
- La direction a promis de faire parvenir à la Municipalité un dossier complet de leur offre de vente. Ce dossier n'est jamais parvenu à la Municipalité.

8. Contacts avec l'AdNV

- Un entretien, consacré à cette problématique, s'est tenu avec le directeur de l'AdNV.
- Ce dernier relève que l'AdNV, offre à la vente les terrains de Bourgeois Vins SA sur sa plateforme de promotion industrielle régionale depuis plusieurs années, sans succès.
- Selon lui, les causes de ce désintérêt sont principalement de deux ordres, tout d'abord l'aspect financier, avec un prix du m2 beaucoup trop élevé pour le terrain et une valeur surévaluée pour la halle. D'autre part, les industries potentiellement intéressées à s'établir dans la région sont

plus attirées par les pôles d'Orbe et d'Yverdon où de nombreuses synergies avec des sociétés déjà établies sur place sont possibles.

- Il voit mal comment la commune pourrait réussir à promouvoir ces terrains alors que l'organisme régional spécialisé n'y parvient pas. Il émet en outre de gros doutes sur la rentabilité d'une telle opération.
- En conclusion, il nous déconseille de procéder à cette acquisition.

9. Contacts avec les entreprises locales

Un certain nombre de contacts ont été établis avec des entreprises locales, dont certaines sont déjà établies au Champ-aux-Roses et d'autres qui seraient susceptibles de venir s'y installer.

- Les deux industries déjà présentes sur le site ont noué des contacts avec les propriétaires afin d'acquérir du terrain en vue d'une extension de leur site.
- Les négociations ont buté sur les deux problématiques exposées précédemment soit : un prix du m² beaucoup trop élevé et le souhait du propriétaire de procéder à une vente en bloc.

Les entreprises et artisans locaux se montrent peu intéressés, car l'acquisition d'un terrain, même à CHF 100.- le m² avec en plus la construction d'une halle/atelier, ne s'avère pas rentable et impossible à amortir.

10. Réflexions de la Municipalité

Indépendamment des éléments récoltés et exposés dans la première partie du présent rapport, la Municipalité a procédé à une réflexion globale, axée principalement sur les aspects financiers mais également sur les aspects purement politiques.

- La commune a-t-elle un intérêt à prendre à son compte une telle démarche ? La réponse est nuancée : clairement oui, si elle était propriétaire desdits terrains. Tout aussi clairement non, si elle doit les acquérir et de plus à des conditions surfaites.
- La commune possède-t-elle les outils et les compétences pour parvenir à réussir là où les professionnels échouent à valoriser ces terrains ? La réponse est tout aussi clairement non.
- La commune dispose-t-elle des moyens financiers pour acquérir la parcelle 210 ? Là aussi la réponse est nuancée, dans l'absolu oui elle en a les moyens, si l'on se réfère à la situation ressortant des comptes 2017. Non, si l'on considère les investissements importants auxquels la commune devra faire face à court et moyen terme soit environ CHF 12 millions (CHF 3 mios pour la Croix d'Or, CHF 2 mios pour la Poste, CHF 6 mios pour la STEP, CHF 1 mio pour l'entrée Est du village).
- La commune peut-elle compter sur des revenus fiscaux suffisants pour assumer le coût des dettes induites par les futurs investissements ? L'avenir fiscal de Ballaigues, comme celui de nombreuses communes dites riches, s'annonce pour le moins morose. Les projections font état d'une baisse de 50 % environ des revenus de l'impôt sur les personnes morales pour notre commune. Les prévisions les plus optimistes font de l'année 2019 un exercice comptable comparable à celui de 2015, soit le plus mauvais exercice des dix dernières années et ceci malgré l'apport exceptionnel d'un demi-million, issu du versement de CHF 50 millions du canton aux communes, subvention qui n'est assurée que pour la seule année 2019. Tout ceci sans tenir compte de la santé financière de nos industries locales, desquelles nous parvenons des signaux relativement inquiétants. Vu sous cet aspect, la réponse à la question posée est clairement non.

11. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, après mûre réflexion, la Municipalité, lors de sa séance du 8 octobre 2018, a décidé :

- de renoncer à se porter acquéreuse du terrain en zone industrielle du Champ-aux-Roses (parcelle 210) mise en vente par UVAVINS SA.
- de demander au Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Les membres suivants sont nommés pour rapporter sur cette réponse lors de la prochaine séance : MM. Nathanaël Bourgeois, Samuel Maillefer, Gérard Leresche, Mme Cécilia Wyden et Frédéric Santschi. Suppléants : Mme Patricia Bourgeois et M. Frédéric Guillaume.

8. Propositions individuelles et divers

Mme Sonia Guédât prend la parole au nom de la Commission culturelle afin d'informer les citoyens de Ballaigues que les inscriptions sont ouvertes pour les fenêtres de l'Avent.

M. Nathanaël Bourgeois intervient concernant la circulaire indiquant la réduction du nombre d'endroits pour déposer les sacs poubelle taxés. Il demande quelques explications à la Municipalité par rapport à cette décision.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond que la Commune a été contactée par la STRID. Depuis le 1^{er} juillet, le nouveau transporteur est Cand-Landi. Afin de bénéficier d'un meilleur tarif, la Municipalité a choisi de supprimer la dépose des poubelles au sol et d'utiliser uniquement les containers. Pour ce faire, des containers supplémentaires ont été achetés.

M. Samuel Maillefer remercie le Municipal d'avoir fait suivre le rapport de la Commission de gestion de l'ORPC ainsi qu'au rapporteur d'avoir donné quelques informations. Selon lui le rapport est relativement critique. Il demande comment sera effectué le suivi de ce rapport.

M. Valentin Santschi répond que cela n'a pas été abordé.

M. le Syndic Raphaël Darbellay interviendra à ce sujet lors de l'assemblée générale des syndicats du district du Jura Nord-Vaudois.

M. Samuel Maillefer remercie le Syndic. Cette transparence est nécessaire comme nous pouvons le constater dans ce cas. Ceci démontre l'importance du suivi et du contrôle de ces comités afin d'éviter ce genre de situation.

Mme Christine Jaccard revient sur le sujet de l'installation du défibrillateur dans la Commune. Depuis le mois de septembre, un nouveau site est en ligne : www.fondation-first-responders.ch. Il s'agit d'une fondation qui regroupe des personnes formées pouvant être appelées en cas d'accident cardiaque dans la région.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond qu'il y aura un défibrillateur mais la date et le lieu de l'installation ne sont pas encore définis.

M. Daniel Bourgeois demande si une réflexion a été menée au niveau de la sécurité routière (piétons) de Fontannasson, en vue des nouveaux immeubles.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'une étude est en cours afin de trouver la meilleure solution pour sécuriser le trafic piétonnier.

M. Pierre-Luc Maillefer demande s'il est possible d'avoir un retour des réponses du questionnaire de La Poste afin de connaître les prestations les plus utilisées. M. Maillefer est inquiet par rapport à l'agence postale car plusieurs épiceries du Canton de Vaud, qui avaient repris les prestations de La Poste, ont dû cesser cette activité une année plus tard.

M. le Syndic Raphaël Darbellay rappelle que la Municipalité négocie depuis 7 ans avec La Poste pour garder le bureau de poste ouvert à Ballaigues. Selon lui, il n'y a jamais eu de questionnaire auprès des habitants. Il y a des statistiques, comme par exemple ; 25 cases postales utilisées sur 129, 32% en moins sur les versements effectués au guichet, moins 38% d'envoi de colis, etc... Concernant les prestations de la future agence postale, les actes officiels, comme par exemple un recommandé de l'office des poursuites, ne sera pas envoyé au Marché Reymond. La personne le recevra à son domicile ou recevra un avis afin de retirer sa lettre dans une poste (Vallorbe ou Orbe). Un tous ménages sera prochainement envoyé à la population pour donner des explications. Le gérant du Marché Reymond a décidé de prendre en charge cette agence postale et il est conscient des défis qui l'attendent. S'il décide de cesser cette activité, il reste la solution du service à domicile.

M. Pierre-Luc Maillefer ne demandait pas de reprendre contact avec La Poste. Selon lui, il faudrait identifier les personnes qui sont dépendantes d'un ou deux services et les personnes peu mobiles, qui n'ont pas accès à internet, etc... Il proposera peut-être un postulat, suivant l'évolution du dossier.

M. Gérard Leresche demande des nouvelles de la mise à l'enquête de la construction d'une halle industrielle sur la parcelle 160.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que le projet est conforme à la zone hormis le restaurant. Cependant, il y a eu des oppositions suite à l'enquête publique dont une de la Municipalité. Elle attend la synthèse de la CAMAC (Canton de Vaud). Ensuite, des séances de conciliations entre les promoteurs et les opposants auront lieu. Finalement, soit les oppositions sont retirées et le projet peut se réaliser ou elles sont maintenues et la Municipalité les soutient donc le projet ne peut pas se réaliser. La Municipalité peut aussi lever les oppositions pour diverses raisons.

M. Nathanaël Bourgeois rebondit sur le sujet de La Poste. Selon lui, il serait intéressant de connaître l'entièreté des chiffres (chiffre d'affaires généré par les ventes hors titres postaux, le nombre de retraits, etc..) et pas seulement ceux qui les intéressent. Ensuite, concernant l'agence postale, il est conscient que ce n'est pas avec cette activité supplémentaire que le commerçant fera croître son chiffre d'affaires mais c'est un service apporté à la communauté. Il imagine que la Municipalité a déjà commencé à réfléchir à la manière d'intégrer cette agence dans le bâtiment. Dans ce cadre-là, il demande à la Municipalité si elle serait prête à soutenir l'initiative du commerçant pour les éventuels travaux de transformation.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que cet aspect a déjà été discuté avec le gérant du Marché Reymond. Ces discussions ne peuvent pas être communiquées en raison d'implication financière ou autre. L'intérêt de la Commune est de lui faciliter la tâche.

D'autre part, il nous informe que la Municipalité a même proposé différentes propositions dont la reprise de l'employée postale et de garder le bureau de poste existant (propriété de la Commune). L'autre proposition était d'avoir le bureau postal à la Maison de Commune. La première a été refusée par La Poste et la deuxième aurait donné une surcharge de travail ingérable au personnel communal.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h45.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 5 novembre 2018** à 20h15, au CeVi.

Étaient absents et excusés : MM. Jimmy Leresche, Olivier Scherler, Emilien Poncet, Cédric Leresche, Eric Jeanneret et Frédéric Guillaume.

Étaient absents et non excusés : Mme Barbara Maillefer et M. Frédéric Santschi.

Ballaignes, le 11 octobre 2018.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Luc Leresche

Rachel Loeffler